



ENTRÉE EN VIGUEUR
À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES

AVIS est donné que le règlement ci-après indiqué a été adopté par le conseil lors de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2025 :

« Règlement 1380 de contrôle intérimaire visant à interdire notamment le prolongement d'une rue existante ou l'ouverture d'une nouvelle rue »

Le règlement est déposé au bureau du Service du greffe situé au 1381, boulevard de Sainte-Adèle, Sainte-Adèle, province de Québec, où toute personne peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau, ainsi que sur le site Internet de la Ville, à l'adresse : www.ville.sainte-adele.qc.ca, sous l'onglet « Publications ».

FAIT À SAINTE-ADÈLE, le 3 octobre 2025

Me Audrey Sénécal
Directrice générale adjointe
Greffière et directrice des Services juridiques